

Metz, le 13 mars 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
de la Ville de Bitche
Hôtel de Ville
31, rue du Maréchal Foch - CS 30047
57232 BITCHE

OBJET : Dossier de porter à connaissance – **Courrier de notification pour affichage**

**Raccordement des eaux usées du projet de construction d'une centrale
Biomasse à Bitche à la station de traitement des eaux usées de BITCHE**

RÉF. : PR/ Dossier CASCADE n° 57-2025-00121

P.J. : - Dossier de porter à connaissance
- Courrier de recevabilité au SDEA

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux usées» au titre de l'article R.214-40 (déclaration) du code de l'environnement concernant l'opération

- **Raccordement des eaux usées du projet de construction d'une chaufferie biomasse
Chemin de Dambach à Bitche sur la station de traitement des eaux usées de BITCHE**

déposé par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) sur votre commune, **est recevable.**

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à M. le Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, valant avis de recevabilité.

A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
par intérim



Astride ERMAN